

FICHE SIGNALÉTIQUE

ACDelco 5W-30



SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT: ACDelco 5W-30
SYNONYMES: Aucun
CODES DE PRODUIT: 0207900
FABRICANT: Wakefield Canada Inc.
ADRESS: 3620, Lake Shore Blvd. Ouest
Toronto, Ontario M8W 1P2

TÉLÉPHONE D'URGENCE : Coordonnateur FS 1-416-252-5511/1-800-268-5339 poste 2240 (9 h à 17 h HNE)

UTILISATION DU PRODUIT : Huile moteur

SECTION 2: COMPOSITIN/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS:

Composant	No CAS	% poids
Zinc alkyldithiophosphate	57-13-6	0,85 %
Diphénylamine	7732-18-5	0,08 %

Mélange d'huiles de base rigoureusement hydrotraitées et hydrocraquées (pétrolier). L'huile de base peut être un mélange des nos CAS suivants : 8042-47-5, 64742-46-7, 64742-47-8, 64742-53-6, 64742-54-7, 64742-55-8, 72623-84-8, 72623-85-9, 72623-86-0, 72623-87-1, 178603-64-0, 178603-65-1, 178603-66-2, et 445411-73-4

SECTION 3: IDENTIFICATION DES DANGERS

État physique : Liquide visqueux
Odeur : Faible odeur d'huile de pétrole
SIMDUT : Non contrôlé par la SIMDUT
Voies d'absorption : Contact cutané. Contact oculaire.

VUE D'ENSEMBLE DES URGENCES : Voir Mesures de lutte contre l'incendie (Section 5)/Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (Section 6)

EFFETS AIGUS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX: Peut causer une irritation légère des yeux.
PEAU: Peut causer une irritation légère de la peau.
INGESTION: Aucun effet important ou danger critique connu.
INHALATION: Aucun effet important ou danger critique connu.

EFFETS CHRONIQUES POTENTIELS SUR LA SANTÉ

EFFETS CHRONIQUES : Aucun effet important ou danger critique connu.
CANCÉROGÉNÉCITÉ : Non inscrit comme cancérogène sur les listes du NTP et de l'IARC.
MUTAGÉNÉCITÉ : Aucun effet important ou danger critique connu.
TÉRATOGENÉCITÉ : Aucun effet important ou danger critique connu.
EFFETS SUR LE DÉVELOPPEMENT : Aucun effet important ou danger critique connu.
EFFETS SUR LA FERTILITÉ : Aucun effet important ou danger critique connu.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION : Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale ou une dermatose. Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation chronique des yeux et une grave irritation de la peau.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE

YEUX : Vérifier si la victime porte des verres de contact et, dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières inférieure et supérieure. Consulter un médecin immédiatement.
PEAU : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
INGESTION : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
INHALATION : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

FICHE SIGNALÉTIQUE

ACDelco 5W-30



NOTES AU MÉDECIN TRAITANT : Traitement symptomatique requis. Contacter le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité du produit : Peut être combustible à haute température.

Moyens d'extinction : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Risques d'exposition particuliers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Produits de combustion : Les oxydes de carbone (CO, CO₂), les oxydes de soufre (SO_x), les oxydes de calcium (CaO_x), les aldéhydes, la fumée et les vapeurs irritantes sont des produits d'une combustion incomplète.

Vêtements de protection (feu) : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Remarque spéciale au sujet du risque d'incendie : Faible risque d'incendie. Cette matière doit être chauffée pour qu'une inflammation se produise.

Remarque spéciale au sujet du risque d'explosion : Ne pas mettre sous pression, couper, souder, souder au laiton ou autrement percer ou meuler les contenants, ni les exposer à la chaleur ou aux sources d'inflammation.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou embruns. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions relatives à l'environnement: Éviter la dispersion des matériaux déversés ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Petit déversement accidentel: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Faire faire l'élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations suivant la direction du vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Faire faire l'élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit doivent se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou embruns. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles, de la nourriture et des boissons. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Température de pompage: Ambiante

Température maximale pour la manutention: 70 °C, 158 °F

Procédures de manipulation: Garder le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas déverser le produit dans les égouts ou dans l'environnement. L'éliminer à un site de collecte autorisé. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination environnementale.

FICHE SIGNALÉTIQUE

ACDelco 5W-30



Bien se laver après la manipulation. Il est interdit de sortir des lieux de travail les vêtements contaminés. Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les conteneurs vides contiennent des résidus du produit qui peuvent présenter les mêmes dangers que le produit.

Température maximale pour l'entreposage: 45 °C, 113 °F

Procédures d'entreposage: Des fumées odorantes et toxiques peuvent émaner de la décomposition de ce produit s'il est entreposé à des températures supérieures à 45 °C (113 °F) pendant des périodes prolongées ou si des sources de chaleur supérieures à 121 °C (250 °F) sont utilisées. La matière se solidifie pendant l'entreposage. Ne pas conserver à température élevée pendant de longues périodes.

Température de chargement: 70 °C, 158 °F

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION :	ACGIH et Reg. 833	Reg. 833
Huile minérale (embruns)	5 mg/cm ³ TWA	10 mg/cm ³ STEL
Toluène	200 ppm TWA	S.O.

MESURES TECHNIQUES: Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Vous munir d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'exposition prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé : filtre contre les vapeurs organiques. Le respirateur doit être homologué CSA Z94.4-02.

PROTECTION DES YEUX: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.

PROTECTION DE LA PEAU: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

MAINS: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Recommandé : néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton®.

MESURES D'HYGIÈNE: Après manipulation de produits chimiques, vous laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Vous assurer que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

HYGIÈNE INDUSTRIELLE: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou toute autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

CONTRÔLE DE L'ACTION DES AGENTS D'ENVIRONNEMENT: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Signalées en valeurs typiques et ne constituant pas une spécification.

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide visqueux.
ODEUR :	Faible odeur d'huile de pétrole.
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible.
COULEUR :	Ambre pâle.
POINT D'ÉCLAIR :	216 °C, (420,8 °F) vase ouvert (Cleveland).
POINT D'AUTO-INFLAMMATION :	Point d'incendie : 251 °C, (483,8 °F).
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ :	Non disponible.
PRESSION DE VAPEUR :	Non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR:	Non disponible.
VOLATILITÉ:	Non disponible.
pH:	Non disponible.
VITESSE D'ÉVAPORATION :	Non disponible.
VISCOSITÉ:	77,7 cSt @ 40 °C (104 °F), 11,77 cSt @ 100 °C (212 °F), VI=146.
DENSITÉ RELATIVE:	0,8574 kg/L @ 15 °C (59 °F).
POINT D'ÉBULLITION/CONDENSATION:	Non disponible.

FICHE SIGNALÉTIQUE

ACDelco 5W-30



POINT D'ÉCOULEMENT: -45 °C, (-49 °F).
POINT DE FUSION/CONGÉLATION: Non disponible.
SOLUBILITÉ: Insoluble dans l'eau.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE: Le produit est stable.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER) : Réactif avec agents oxydants, acides, halogènes et composés halogénés.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Susceptible de dégager des COx, H₂S, aldéhydes, mercaptans alkyles, sulfures, monomères de méthacrylate, fumées et vapeurs irritantes en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non disponible.

Toxicité chronique: Non disponible.

Irritation/corrosion: Non disponible.

Cancérogénicité: Contient des huiles minérales qui sont considérées comme très raffinées et que l'IARC ne juge pas cancérogènes.

Sensibilisant: Non disponible.

Toxicité pour la reproduction: Non disponible.

Tératogénicité: Non disponible.

Mutagénicité: Non disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Effets sur l'environnement :

Écotoxicité en milieu aquatique: Non disponible.

Biodégradabilité: Non disponible.

Effets nocifs divers: Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD: Non réglementé en vertu du transport des matières dangereuses.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations SIMDUT: Ce produit n'est pas contrôlé par la SIMDUT au Canada. Consulter d'autres sections de la FS pour des mises en garde particulières et des renseignements sur la manipulation sûre. Consulter le programme de formation du lieu de travail de l'employeur. Liste intérieure des substances (LIS) – Tous les ingrédients sont inscrits à la Liste intérieure des substances (LIS) ou en sont exemptés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS DE PRÉPARATION :

DÉNI : Les informations présentées dans cette FS ont été obtenues auprès de sources que nous jugeons dignes de confiance. Toutes les mesures pratiques raisonnables ont été entreprises pour assurer que cette fiche signalétique et les informations au sujet de la santé, la sécurité et environnementales qui s'y trouvent sont précises à la date indiquée ci-dessous. Aucune garantie ou déclaration, expresse ou implicite, n'est formulée en ce qui a trait à la précision ou à l'intégralité des données et des informations dans cette fiche signalétique. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et se de conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables. Wakefield Canada Inc. ne sera aucunement responsable des dommages ou blessures découlant d'une utilisation autre que l'utilisation indiquée pour le produit, de tout manquement de se conformer aux recommandations, ou de tout danger inhérent à la nature de ce produit.

FICHE SIGNALÉTIQUE

ACDelco 5W-30



Les acheteurs de ce produit aux fins de le fournir à des tiers pour une utilisation au travail ont pour devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que la personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations présentées dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont pour devoir de mentionner à leurs employés et autres personnes pouvant être affectées par tout danger présenté dans cette fiche signalétique les mesures de précaution à entreprendre.

Date de publication: Le 7 février 2013
Date de publication précédente: Initiale
Version: 1